

Rapport 2008 du représentant au Collectif de l'Etat

Comme chaque année, nous avons entre les associations et l'Etat une convention emploi. Elle a été dans l'ensemble bien respectée. L'Etat avec l'aide des associations a constitué une commission de médiation avec parité employé-employeur. Le groupe de travail interdépartemental a rédigé une proposition concernant la politique familiale et l'égalité dans le cadre du canton de Neuchâtel. Ce document est à disposition de toutes personnes intéressées par ce domaine. Un bilan a été fait par le Conseil d'Etat en ce qui concerne la suppression de postes et les mesures d'accompagnement qui en découlent. Les 2 jours de compensation que nous avons eus en 2008 avaient été donné pour saluer les efforts fournis par les personnes faisant partie de la fonction publique. Nous parlons aussi régulièrement des indemnités kilométriques. Elles se montent à 70 cts/ km.

En ce qui concerne le budget 2009, je ne veux m'avancer. Il annonce un déficit de 12,1 millions. Nous avons vu que pour 2008, il avait été annoncé un déficit de 33 millions et nous nous retrouvons avec un bénéfice de 14.6 millions.

Nous avons aussi parlé de la retraite anticipée et de son avenir. C'est un des chantiers importants. Toutes les personnes présentes sont unanimes pour dire qu'il faut trouver un nouveau moyen de financement. Il est essentiel de permettre à toutes les personnes dépendantes de l'Etat de pouvoir prendre une retraite anticipée dans de bonnes conditions.

Lors de la réunion du collectif du mois de mars, l'Etat a proposé de regarder pour une assurance perte de gain (APG) (depuis le 181^{ème} jour 80%). L'Etat a fait une proposition à tous les employés dépendants de la fonction publique.

L'ANMEA est en train de chercher une solution pour que puissent nous être accordées les mêmes conditions.

Un des thèmes importants a été la discussion concernant la caisse de pension unique. Le Grand Conseil avait décidé sa mise en œuvre début 2009. Les associations avec, à leur tête, le SSP ont décidé de poser un référendum et obtenu les 4500 signatures nécessaires. La mise en application début 2009 est remise à 2010. Une initiative a été lancée dans le même temps pour essayer de modifier principalement trois points :

1. Pour les associations, il paraît impossible de rattraper en 20 ans 20% de taux de couverture. On est aux environs de 60-65 % de couverture et on devrait atteindre un taux de couverture de 85%. Pour les spécialistes de la branche, c'est mission impossible. Le risque est une relève de l'âge de la retraite.
2. Le fait aussi que les pensionnés perdent _ rente à une rente par année. Pas juste pour les personnes qui se trouvent en bas de l'échelle salariale. L'adaptation des rentes à la hausse du coût de la vie n'est pas garantie, même pas à 50%.
3. Dès que le taux de couverture de la caisse atteint les 100% durant deux ans, passage de la primauté des prestations à celle des cotisations. Ce système élimine toute notion de solidarité et fait porter au seul assuré les risques de rendements insuffisants par le biais d'une baisse de sa rente.

En conclusion, malgré quelques tensions au sein du collectif, nous pouvons dire que c'est le premier gouvernement qui respecte ses engagements.

La Chaux-de-Fonds, le 19 février 2009 / Oeuvray Jean-Pierre